

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 13 Décembre 2018

DELIBERATION N° : 20181213_2

OBJET : Révision des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement ouvertes sur les exercices précédents

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le : **28 DEC. 2018**

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents	25
Procuration	6
Votants	31
Abstention	0
Exprimés	31

Le Maire

l' élu(e) délégué(e)



Christian LANDRY

L'an deux mille dix-huit, le treize décembre à dix-sept heures cinquante minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBON Jean Daniel ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; KERBIDI Gérald ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; BOYER Julie ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FRANCOMME Brigitte ; PAYET Priscilla

Absents – Représentés

LEBRETON Blanche représentée par HUET Marie Josée
LEJOYEUX Marie Andrée représentée par MUSSARD Rose Andrée
VIENNE Raymonde représentée par BAUSSILLON Inelda
JAVELLE Blanche Reine représentée par MUSSARD Harry
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis
PAYET Yannis représenté par HOAREAU Sylvain

Absents

HOAREAU Jeannick ; GRONDIN Jean Marie ; ETHEVE Corine ; FONTAINE Olivier ; ASSATI Marie Pierre ; RIVIERE François ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Jean Daniel LEBON, 9^{ème} adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Séance du 13 décembre 2018

**DÉLIBÉRATION N° : 20181213_2****OBJET :**

**Révision des
Autorisations de
Programme/Crédits de
 Paiement ouvertes sur
 les exercices
 précédents**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**Le Maire expose :**

Par délibérations successives, le conseil municipal a autorisé l'ouverture d' Autorisations de Programme Crédits de Paiement (APCP) sur le budget principal.

Le Code général des collectivités territoriales prévoit notamment que : « Les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées par le maire. Elles sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives » (article R 2311-9).

Notons que les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année. Afin de tenir compte de l'avancée des études et/ou des travaux, il convient de procéder à l'actualisation des AP/CP.

Actualisation des AP/CP

- **Crèche de Vincenzo**

Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement
2 009	1	Crèche de Vincenzo	23-2313-CRECHVINDO-0021	2 832 640,09	2010	1 055,89
					2011	44 192,05
					2012	1 041,60
					2013	479 749,27
					2014	364 320,60
					2015	364 045,59
					2016	15 262,30
					2017	12 972,79
					2018	800 000,00
					2019	750 000,00
						Total

Le montant de l'Autorisation de programme est de 2 832 640,09 € et les Crédits de Paiement s'élevaient à 800 000 € pour l'exercice 2018 et de 750 000 € en 2019.

- **Construction d'une médiathèque**

Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement
2 011	1	Construction d'une médiathèque	23-2313-11MEDIAT-321-0021	8 789 185,84	2011	23 159,50
					2012	393 147,47
					2013	244 486,23
					2014	152 722,90
					2015	1 727 461,77
					2016	2 718 911,35
					2017	2 322 296,62
					2018	850 000,00
					2019	357 000,00
					Total	8 789 185,84

Ainsi, le montant de l'Autorisation de Programme est de 8 789 185,84 € et les Crédits de Paiement s'élèvent à 850 000 € en 2018 et 357 000 € en 2019.

- **Etudes d'endiguement de la rivière des Remparts**

Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement
2 012	1	Etudes d'endiguement de la rivière des remparts	2315-114-0020	1 063 169,33	2013	115 413,44
					2014	213 617,71
					2015	343 199,75
					2016	291 586,39
					2017	34 352,04
					2018	65 000,00
					Total	1 063 169,33

Compte tenu du transfert de la compétence GEMAPI et du projet à la CASud, le montant de l'Autorisation de Programme est revu à 1 063 169,33 €, les Crédits de Paiement s'élèvent à 65 000 € en 2018.

- **Acquisition du fonds multisupports – constitution des collections de la nouvelle médiathèque de Saint-Joseph**

Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement
2 016	1	Acquisition du fonds multisupports – constitution des collections de la nouvelle médiathèque de Saint-Joseph	2168-321	1 100 000,00	2016	0,00
					2017	193 528,04
					2018	350 000,00
					2019	556 471,96
					Total	1 100 000,00

Ainsi le montant de l'autorisation de programme est de 1 100 000 €, et les crédits de paiement s'élèvent à 350 000 € en 2018 et 556 471,96 € en 2019.

• **Aménagement de la RD33**

Envoyé en préfecture le 28/12/2018

Reçu en préfecture le 28/12/2018

Affiché le 28/12/2018

SLO

ID : 974-219740123-20181213-DCM20181213_2-DE

Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement
2 018	1	Aménagement de la RD 33	203159	4 047 000,00	2018	10 000,00
					2019	3 407 000,00
					2020	630 000,00
					Total	4 047 000,00

Ainsi le montant de l'autorisation de programme est de 4 047 000 €, et les crédits de paiement s'élèvent à 10 000 € en 2018, 3 407 000 € en 2019 et 630 000 € en 2020.

Pour des raisons de souplesse dans la gestion des AP/CP en fin d'année, les Crédits de Paiement non consommés d'une année seront reportés systématiquement sur l'année suivante.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°2,

Considérant qu'il convient de procéder, par délibération de l'assemblée, à la révision des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement liés aux opérations d'investissement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 25

Représentés : 6

Pour : 31

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- **REVISE** les autorisations de Programme / Crédits de paiement (APCP) ouverts sur les exercices précédents comme suit.

Crèche de Vincenzo

Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement
2 009	1	Crèche de Vincenzo	23-2313-CRECHVINDO-0021	2 832 640,09	2010	1 055,89
					2011	44 192,05
					2012	1 041,60
					2013	479 749,27
					2014	364 320,60
					2015	364 045,59
					2016	15 262,30
					2017	12 972,79
					2018	800 000,00
					2019	750 000,00
					Total	2 832 640,09

Le montant de l'Autorisation de programme est de 2 832 640,09 € et les Crédits de Paiement s'élèvent à 800 000 € pour l'exercice 2018 et de 750 000 € en 2019.

- **Construction d'une médiathèque**

Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement
2 011	1	Construction d'une médiathèque	23-2313-11MEDIAT-321-0021	8 789 185,84	2011	23 159,50
					2012	393 147,47
					2013	244 486,23
					2014	152 722,90
					2015	1 727 461,77
					2016	2 718 911,35
					2017	2 322 296,62
					2018	850 000,00
					2019	357 000,00
					Total	8 789 185,84

Le montant de l'Autorisation de Programme est de 8 789 185,84 € et les Crédits de Paiement s'élèvent à 850 000 € en 2018 et 357 000 € en 2019.

- **Etudes d'endiguement de la rivière des Remparts**

Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement
2 012	1	Etudes d'endiguement de la rivière des remparts	2315-114-0020	1 063 169,33	2013	115 413,44
					2014	213 617,71
					2015	343 199,75
					2016	291 586,39
					2017	34 352,04
					2018	65 000,00
					Total	1 063 169,33

Compte tenu du transfert de la compétence GEMAPI et du projet à la CASud, le montant de l'Autorisation de Programme est revu à 1 063 169,33 €, les Crédits de Paiement s'élèvent à 65 000 € en 2018.

- **Acquisition du fonds multisupports – constitution des collections de la nouvelle médiathèque de Saint-Joseph**

Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement
2 016	1	Acquisition du fonds multisupports – constitution des collections de la nouvelle médiathèque de Saint-Joseph	2168-321	1 100 000,00	2016	0,00
					2017	193 528,04
					2018	350 000,00
					2019	556 471,96
					Total	1 100 000,00

Le montant de l'autorisation de programme est de 1 100 000 €, et les crédits de paiement s'élèvent à 350 000 € en 2018 et 556 471,96 € en 2019.

• **Aménagement de la RD33**

Envoyé en préfecture le 28/12/2018

Reçu en préfecture le 28/12/2018

Affiché le 28/12/2018

SLO

ID : 974-219740123-20181213-DCM20181213_2-DE

Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement
2 018	1	Aménagement de la RD 33	203159	4 047 000,00	2018	10 000,00
					2019	3 407 000,00
					2020	630 000,00
					Total	4 047 000,00

Le montant de l'autorisation de programme est de 4 047 000 €, et les crédits de paiement s'élèvent à 10 000 € en 2018, 3 407 000 € en 2019 et 630 000 € en 2020.

Pour des raisons de souplesse dans la gestion des AP/CP en fin d'année, les Crédits de Paiement non consommés d'une année seront reportés systématiquement sur l'année suivante.

Article 2.- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire



Christian LANDRY

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :